

COMPTE RENDU SOMMAIRE  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 21 DECEMBRE 2023

Date de convocation : 15/12/2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-un du mois de Décembre et à **dix-sept heures**, le conseil municipal de la commune de La Faurie, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire,

PRESENTS : ACANFORA Christiane – CORNAND Jean-Louis – EYMERY Danielle - PISTONO Marie-Paule - LESPAGNE Patricia - PARA Jérôme - VARRY Simon

ABSENT : EYMERY Thomas

ABSENTS REPRESENTES : MARTIN Marie (pouvoir à Marie-Paule PISTONO) - BEGOU Louis (pouvoir à CORNAND Jean-Louis) - PINET Florent (pouvoir à ACANFORA Christiane)

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Louis CORNAND

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2023**

Accord à l'unanimité

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'ADJOINT TECHNIQUE EFFECTUANT LE MENAGE**

Madame le Maire propose de renouveler le contrat de Madame Fabienne CASTELLE à compter du 4 janvier 2024 pour une durée d'un an.

VOTE A L'UNANIMITE

**AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE**

Dans le cadre de la politique départementale d'aide à la pratique sportive des écoles primaires, le Département apporte une aide globale aux communes pour le soutien à la pratique du ski, de la natation et des activités physiques de pleine nature.

Pour l'année scolaire 2022-2023, les 11 élèves de l'école se sont rendus à la piscine de Lus, le coût a été de 687,20€. Madame le maire propose de demander une subvention de 100.10 €.

Nous pouvons demander une subvention de 249.60 €, pour l'année scolaire 2023-2024, pour les projets suivants :

- Activité ski entre le 15 janvier 2024 et le 8 février 2024, 13 élèves seront transportés à Lus
- Activité natation entre le 15 juin 2024 et le 6 juillet 2024, 13 élèves seront transportés à Lus

VOTE A L'UNANIMITE

**FRAIS DE FONCTIONNEMENT A L'ECOLE DE VEYNES**

Madame le Maire informe l'assemblée des frais de répartition des charges des écoles de Veynes transmis par la mairie de Veynes pour l'année scolaire 2022/2023 pour 1 enfant domicilié à La Faurie.

Frais fonctionnements écoles :..... 416.25 €

Frais cantine..... 54.60 €

**TOTAL..... 470.85 €**

Après débat le conseil municipal accepte le paiement de ces charges auprès de la mairie de Veynes.

VOTE A L'UNANIMITE

**CONVENTION DE PRET DE LIVRES AVEC LA CRECHE Ô COMME TROIS POMMES**

Madame le Maire présente la demande de la crèche Ô comme 3 pommes d'Aspres sur Buëch afin de bénéficier de prêts de livres et d'animations programmées à la Médiathèque de La Faurie dans le cadre de leur projet pédagogique. Une convention fixant les modalités d'utilisation du service doit être établie avec la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy.

VOTE A L'UNANIMITE

**DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET PRINCIPAL**

Il convient de prévoir des crédits au chapitre 012 (personnel) à l'article 6218 pour 4 135 € pris à l'article 022 (dépenses imprévus).

VOTE A L'UNANIMITE

**DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Sur conseil du trésor public, il convient de prévoir des crédits pour les amortissements (323 €) et des provisions relatives à des impayés (1000€), il convient de les rajouter au budget :

L'article 2031-10007 (études – investissement dépense) approvisionné pour 323 €, l'article 28158-040-OPFI est augmenté du même montant (amortissement – investissement recette)

L'article 6811 (amortissement – fonctionnement dépenses) augmenté pour 323 € et l'article 6817 (provision – fonctionnement dépenses) augmenté pour 1 000 € ; l'article 6371 (reversement agence de l'eau – fonctionnement dépenses) déduit de 444 €, l'article 6541 (créances – fonctionnement dépenses) déduit de 816 €, l'article 66111 (intérêt – fonctionnement dépenses) déduit de 63 €

VOTE A L'UNANIMITE

### **TARIF EAU ET ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal un nouveau critère d'éligibilité instaurée par l'Agence de l'Eau Rhône-Alpes-Méditerranée-Corse. Une revalorisation du prix de l'eau permettra à la commune d'aborder avec confiance les travaux arrêtés sur les réseaux d'eau potable prévu en 2024, au niveau des emprunts et des subventions.

Il est proposé à l'assemblée le tarif suivant :

- Abonnement eau : 60 € et 1€ le m3
- Abonnement assainissement : 60 € et 1€ le m3

Après débats, le conseil municipal décide d'accepter ces nouveaux tarifs

VOTE : 7 POUR – 3 CONTRE (Simon VARRY – Marie-Paule PISTONO – Marie MARTIN, pouvoir à Marie-Paule PISTONO)

### **QUESTIONS DIVERSES**

Séance levée à 18 heures 00